

**Jean-Yves TOURNIÉ**  
Ancien Grand Maître adjoint du GODF  
Membre fondateur du Vème Ordre  
Président de la Chambre des Grades du  
GRAND CHAPITRE GENERAL de FRANCE  
Très Sage et Parfait Grand Maître du  
GRAND CHAPITRE GENERAL D'OCCITANIE-  
CATALOGNE-MADITERRANEE

## Un point d'histoire

L'histoire du cheminement du Rite Français dans ses « hauts grades » ne fut pas tout à fait celle que l'on peut lire sous certaines plumes, thuriféraires d'obédiences souhaitant redéfinir l'histoire à l'aune d'une doxa parfois plus clivante que fédératrice.

Cette partie de l'histoire, qui se décline avec la reconstruction du Grand Chapitre Général de France, dont les premiers architectes furent Gérard Bautista et Jacques Lapeyrère, assistés des Frères Basset et Orgé (SC Roëttiers de Montaleau), Marucci (SC Gnothi Seauton), Cristeau, Benyamin et Romanet (SC Pax et Caritas), et Mucchielli (SC Paracelse), commence le 15 janvier 1994, jour où ces Frères, réunis en assemblée constituante à Cagnes sur mer, déclarèrent la reprise d'activité des grades de « sagesse » du Rite Français, dans le cadre du Grand Chapitre Général de France.

Ce jour là, tout à leur bonheur d'avoir assemblé les premières pierres retrouvées du Temple élevé jadis à la gloire de leur rite, ils espéraient bien que ce temple deviendrait un grand édifice pour pouvoir y réunir tous les Frères détournés de leur rite d'origine vers un autre rite, mais ils n'imaginaient pas, alors, combien de milliers de Frères demanderaient leur entrée dans ce lieu sain.

Mais ce jour du 15 janvier 1994, s'il est à retenir comme étant la date de renaissance des hauts grades du Rite Français dans un cadre juridictionnel historique, il est aussi à inscrire comme le premier déboire sur le calendrier des hostilités que les frères refondateurs allaient devoir affronter.

En effet, le 27 octobre 1994, alors que j'officialiais comme Grand Maître Adjoint du Grand Orient de France, le Frère Gérard Bautista me demanda d'intervenir auprès du Conseil de l'Ordre pour que ce dernier accepte de recevoir une délégation constituée de Grands Officiers du Grand Chapitre Général de France, afin que ces derniers puissent exposer les faits historiques, les motifs et les raisons qui ont inspiré leur démarche de reconstruction de ce Grand Chapitre Général historique.

Il faut se souvenir qu'au Convent précédent (1993) l'Exécutif avait décidé d'éviter toute discussion sur ce sujet, et les Frères ci-dessus avaient vu leur requête déboutée par l'Orateur du Convent. Tout comme la requête ci-dessus.

Quelques jours auparavant, le 17 octobre, ils avaient pourtant adressé au Grand Maître une nouvelle requête, plus virulente celle-là, pour solliciter l'intervention du Conseil de l'Ordre auprès du Grand Collège des Rites, afin que celui-ci se mette en conformité stricto sensu avec les dispositions contenues dans la Convention de 1946 portant délégation de patentes, et qu'il reconnaisse le Grand Chapitre Général de France comme juridiction des hauts grades du Rite Français, et l'intègre en son sein à parité d'autorité avec les autres juridictions de rites.

Cette requête était sans ambiguïté et reflétait une grande détermination :

*« Les soussignés, ne reconnaissent pas aux « Ecossais » la qualité que confère une initiation régulière aux quatre Ordres du Rite Français, pour donner patente, ou pour créer des ateliers de hauts grades de ce Rite. Toute initiative de leur part dans cette direction, relèverait de la plus grande fantaisie, et ne s'expliquerait que par une soudaine précipitation de ces monopolisateurs du Grand Collège actuel à se mettre en conformité avec la Convention de 1946... »*

Elle portait les signatures et qualités des Frères :

Gérard Bautista, Très Sage Président du Grand Chapitre Général de France,  
Jacques Lapeyrère, Grand Chancelier, René Marucci, Grand Orateur,

Jean-Louis Romanet, Jean-Pierre Lefèvre, Alain Mucchielli , Jean-Paul Carreau.

L'horizon GCDR, jusque là hermétiquement bouché pour le Rite Français, s'entrouvrit quelque peu en 1996 lorsque le Grand Chapitre Général intégra le Grand Collège des Rites au sein duquel un modeste siège lui fut offert, avec obligation d'accepter les règles et l'organigramme qu'ils imposèrent.

Cette main mise du REAA sur les hauts grades du Rite Français étant jugée trop prégnante par certains Grands Officiers du Grand Chapitre Général, ces derniers démissionnèrent à commencer par le Grand Chancelier, Jacques Lapeyrère, cheville ouvrière du Rite Français, qui décrocha du GCDR son chapitre, le chapitre Roëttiers de Montaleau.

Mais une ère nouvelle allait s'ouvrir avec la visite - la première dans l'histoire récente de la réactivation des hauts grades du Rite français - du Grand Maître Philippe Guglielmi au Grand Chapitre Général à Nice le 27 juillet 1997.

Convaincu que de grandes initiatives s'avéraient indispensables et urgentes pour préserver l'unité des hauts grades du Rite Français, le Grand Maître, soutenu par le Conseil de l'Ordre, imposa aux trois composantes qui géraient séparément les ateliers de ces hauts grades (Grand Chapitre Général de France, Grand Chapitre Général de Rite Français -mouvement Gourdot-et Souverain Chapitre Roëttiers de Montaleau) de s'unir au sein d'une « Commission de Conciliation » pour préparer la création d'un Grand Chapitre Général unique.

Dans le même temps, en ma qualité de Président de la Chambre des Grades du Grand Chapitre général, avec Jean-Pierre Duhal nous avons proposé lors du Grand Chapitre de Printemps de la Rochelle des 5, 6 et 7 mars 1999, la reconstruction du Vème Ordre sur la base de la prise de position de la Chambre administrative du 6 février 1999.

L'embellie fut de courte durée, et devant les dérives des autorités -notamment la demande d'abandon du GADLU - plusieurs Frères décidèrent de quitter le GODF pour créer en 2002, avec des porteurs des grades de « sagesse » marseillais, ce qui sera d'abord le « Grand Chapitre Général d'Occitanie ».

Retrouvant ainsi notre indépendance, et souhaitant un recentrage sur le seul Rite Français, nous y ajouterons les noms de Catalogne-Méditerranée lorsque nous consacrerons une loge du Rite Français à Barcelone, une autre en Cerdagne, une à Perpignan, une autre à Nice afin de constituer un vivier de Frères pour le Grand Chapitre d'Occitanie-Catalogne-Méditerranée.

Le Grand Chapitre recouvre trois souverains chapitres : Carcassonne, Perpignan et Nice. Nous avons transmis le Vème Ordre à trois Frères de la Grande Loge Nationale d'Italie ainsi qu'à deux Très Sages de la Grande Loge de Cannes.

**Jean-Yves Tournié**  
février 2018